

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—————  
Région de gendarmerie de Provence-  
Alpes-Côte d'Azur et gendarmerie pour  
la zone de défense et de sécurité Sud  
—————

**Décision n° 47345 du 12 novembre 2021  
portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général  
de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

NOR : INTJ2133761S

**Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de  
la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps  
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de  
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie  
nationale ;

Vu la décision n° 42999 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032325S) ;

Vu la décision n° 54067 du 21 décembre 2020 (NOR : INTJ2036281S),

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

**Abdelli**

Samia

NIGEND : 248 667

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 novembre 2021.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la gendarmerie  
pour la zone de défense et de sécurité Sud,  
A. Browaëys*